

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2023

Le 12 avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en la mairie de Retzwiller sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 3 avril 2023.

Présents : 12

Franck GRANDGIRARD	Alain MOHN	Pierre-François BITSCH	Martine MEILLER	Annick RIEKER
Agnès VALENTIN	Valérie PROUST	Camille KAYSER	Frédéric KNOPF	
Philippe RITTER	Anthony FREY	Maximilien VOVILIER		

Excusés : 2

Menderes UNLU
Laure FINK

procuration à

Procurations : 1

Franck GRANDGIRARD

Absents : 0

Démissionnaires : 1 Benjamin FRIEDRICH (11 avril 2022)

Monsieur le Maire salue les conseillers et la personne présente dans le public, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1 mars 2023
2. Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune
3. Affectation des résultats 2022 du budget principal de la commune
4. Compte de Gestion 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
5. Compte Administratif 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
6. Affectation des résultats 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable
7. Forêt Communale – Bois d'affouage 2024
8. Concessions funéraires non renouvelées, abandonnées sans héritiers
9. Vote du taux des taxes directes locales 2023
10. Vote des subventions aux associations 2023
11. Budget primitif 2023 de la commune
12. Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
13. Tarif de la redevance pour la distribution de l'eau potable
14. Budget primitif 2023 du service de distribution d'eau potable
15. Contrat de territoire Sud Alsace avec la collectivité Européenne d'Alsace

Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : **Annick RIEKER**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1 mars 2023

Délibération n° 2023.16

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le procès-verbal retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il présente une synthèse des délibérations et des décisions du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal.

2. Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune

Délibération n° 2023.17

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats Reportés		390 874,59 €	155 809,65 €	
Opérations de l'Année	316 930,83 €	672 646,36 €	554 736,67 €	711 088,78 €
Résultats de Clôture		746 590,12 €		542,46 €
Reste à Réaliser			129 076,49 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

3. Affectation des résultats 2022 du budget principal de la commune

Délibération n° 2023.18

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune.

Vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constaté au dit Compte Financier Unique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit

Investissement	Excédent de la section d'investissement		542,46 €
	Résultat de l'exercice 2022 (déficit) compte RI.001		
	Reste à réaliser – dépenses d'investissement :	129 076,49 €	- 129 076,49 €
	Reste à réaliser – recettes d'investissement :	0,00 €	
	Besoin de financement total de la section d'investissement		128 534,03 €
Fonctionnement	Excédent de fonctionnement au 31/12/2022		+ 746 590,12 €
	Exécution du virement à la section d'investissement compte RI.1068		128 534,03 €
	Affectation complémentaire en réserves		0,00 €
	Affectation de l'excédent reporté		
	Résultat de l'exercice 2022 (excédent) compte RF.002		+ 618 056,09 €

4. Compte de Gestion 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable

Délibération n° 2023.19

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats Reportés		117 799,22 €		237 351,13 €
Opérations de l'Année	47 160,27 €	75 727,70 €	393 709,79 €	215 496,69 €
Résultats de Clôture		146 366,65 €		59 138,03 €
Reste à Réaliser			41 148,21 €	55 105,50 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION

VALIDE les résultats définitifs tels que stipulés ci-dessus.

5. Compte Administratif 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable

Délibération n° 2023.20

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable.

Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats Reportés		117 799,22 €		237 351,13 €
Opérations de l'Année	47 160,27 €	75 727,70 €	393 709,79 €	215 496,69 €
Résultats de Clôture		146 366,65 €		59 138,03 €
Reste à Réaliser			41 148,21 €	55 105,50 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le Compte Administratif 2022 et les résultats tels que stipulés ci-dessus.

6. Affectation des résultats 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable

Délibération n° 2023.21

Vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement constaté au dit Compte Administratif 2022 du budget annexe du service de distribution d'eau potable,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit

Investissement	Déficit de la section d'investissement		
	Résultat de l'exercice 2022 (déficit) compte DI.001		+59 138,03 €
	Reste à réaliser – dépenses d'investissement :	41 148,21 €	+13 957,29 €
	Reste à réaliser – recettes d'investissement :	55 105,50 €	
	Besoin de financement total de la section d'investissement		0,00 €
Fonctionnement	Excédent de fonctionnement au 31/12/2022		+146 366,65 €
	Exécution du virement à la section d'investissement compte RI.1068		0,00 €
	Affectation complémentaire en réserves		0,00 €
	Affectation de l'excédent reporté Résultat de l'exercice 2022 (excédent) compte RF.002		+ 146 366,65 €

7. Forêt Communale – Bois d'affouage 2024

Point ajourné dans l'attente de connaître précisément les tarifs du bûcheronnage.

8. Concessions funéraires non renouvelées, abandonnées sans héritiers

Délibération n° 2023.22

À l'issue de la durée de la concession, les concessionnaires ou leurs ayants-droits ont 2 ans pour renouveler la concession. Les familles en ont été informées et n'ont pas souhaitées le renouvellement de la concession.

Liste des concessions non renouvelées ou abandonnées sans héritiers

Nom de la famille	Emplacement	Numéro	Type	Date de fin de concession
ERB	B	38	Tombe	27/03/2020
ERB	B	39	Tombe	27/03/2020
LIBIS	B	76	Tombe	04/08/2013
LIBIS	B	77	Tombe	04/08/2013
LEBUS	C	22	Tombe	14/06/2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées au profit de la commune.

9. Vote du taux des taxes directes locales 2023

Délibération n° 2023.23

Monsieur le Maire expose que depuis la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit les recettes fiscales uniquement liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de reconduire en 2023 les taux d'imposition communaux appliqués en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2023 les taux communaux suivants aux impôts directs locaux :

	Base 2023	Taux identique	Produit 2023 attendu
Taxe foncière Bâtie	706 900 €	30,38%	214 756 €
Taxe foncière Non Bâtie	13 900 €	67,47%	9 378 €
Taxe Habitation	11 772 €	15,11%	1 779 €
			225 913 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

10. Vote des subventions aux associations 2023

Délibération n° 2023.24

Monsieur le Maire propose de maintenir le niveau des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Les subventions proposées sont récapitulées ici :

Subventions aux associations	7 710,00 €
ASR Tennis de table	300,00 €
Gym	200,00 €
Théâtre du préau	650,00 €
École OCCE	3 500,00 €
Les p'tites souris de Retz	300,00 €
3ème Âge - Club Concorde	200,00 €
Prévention routière	100,00 €
Amicale des donateurs de sang	300,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	300,00 €
Enfant des rues du Togo	160,00 €
Union nationale des SP	200,00 €
Conseil de fabrique	1 500,00 €

Il est rappelé que les subventions dites exceptionnelles, accordées pour un projet précis, ne seront versées que lorsque celui-ci sera réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

11. Budget primitif 2023 de la commune

Délibération n° 2023.25

Monsieur le Maire présente, commente et soumet au vote le Budget Primitif 2023 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Commune de Retzwiller comme suit :

Investissement		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	664 000,00 €	792 534,03 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	129 076,49 €	0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	542,46 €
	=	=	=
TOTAL de la section d'investissement		793 076,49 €	793 076,49 €
Fonctionnement		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 150 476,09 €	532 420,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	618 056,09 €
	=	=	=
TOTAL de la section de fonctionnement		1 150 476,09 €	1 150 476,09 €
TOTAL du budget		1 943 552,58 €	1 943 552,58 €

12. Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Délibération n° 2023.26

Monsieur le Maire, présente et commente le rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable, et après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE ce rapport, sans réserve.

13. Tarif de la redevance pour la distribution de l'eau potable

Délibération n° 2023.27

La nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable nécessite de réaliser des investissements sur la rénovation du réseau de distribution de l'eau potable.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du m³ d'eau à 1,60 € et d'augmenter de 5€/semestre la part fixe pour la rénovation du réseau de distribution.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

ADOPTÉ les tarifs suivants en matière de distribution d'eau potable :

- Part proportionnelle 1,60 € par m3
- Part fixe : Location compteur 7,50 € par semestre
- Rénovation du réseau 15,00 € par semestre

DÉCIDE de l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1 Juillet 2023

14. Budget primitif 2023 du service de distribution d'eau potable

Délibération n° 2023.28

Monsieur le Maire présente, commente et soumet au vote le Budget Primitif 2023 du service de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 du service de distribution d'eau potable de Retzwiller comme suit :

Exploitation		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	223 944,65 €	77 578,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	146 366,65 €
	=	=	=
TOTAL de la section d'exploitation		223 944,65 €	223 944,65 €
Investissement		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	289 689,97 €	275 732,68 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	41 148,21 €	55 105,50 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	59 138,03 €
	=	=	=
TOTAL de la section d'investissement		330 838,18 €	330 838,18 €
TOTAL du budget		554 782,83 €	554 782,83 €

15. Contrat de territoire Sud Alsace avec la collectivité Européenne d'Alsace

Délibération n° 2023.29

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

- Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présente du territoire.
 - Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
 - Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.
- Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.
 - Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
 - Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

- Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.
 - Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
 - Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,





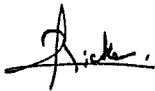





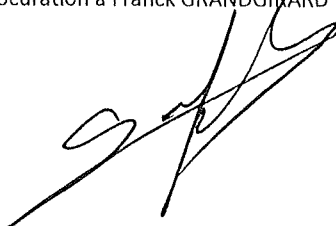

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Informations et questions diverses

- Chasse aux œufs
- Journée citoyenne
- Travaux Préau
- Changement d'adresse

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 22h15.

<p>Franck GRANDGIRARD Maire</p> 	<p>Alain MOHN 1^{er} Adjoint au Maire</p> 	<p>Pierre-François BITSCH 2^{ème} Adjoint au Maire</p> 
<p>Martine MEILLER 3^{ème} Adjoint au Maire</p> 	<p>Annick RIEKER Conseillère Municipale</p> 	<p>Agnès VALENTIN Conseillère Municipale</p> 
<p>Valérie PROUST Conseillère Municipale</p> 	<p>Camille KAYSER Conseillère Municipale</p> 	<p>Laure FINK Conseillère Municipale Absente excusée</p>
<p>Frédéric KNOFF Conseiller Municipal</p> 	<p>Philippe RITTER Conseiller Municipal</p> 	<p>Menderes UNLU Conseiller Municipal Absent excusé Procuration à Franck GRANDGIRARD</p> 
<p>Anthony FREY Conseiller Municipal</p> 	<p>Maximilien VOVILIER Conseiller Municipal</p> 